

8 Décembre : L'Immaculée conception de la Vierge Marie et Festa di a Nazione ?

Au cours de la première moitié du XVIII^{ème} siècle, le déclin inéluctable de la République de Gênes rend celle-ci davantage hargneuse et soucieuse de préserver ses intérêts sur l'île. Les Corses désapprouvent de plus en plus cette domination. Ils accentuent alors la lutte armée qui durera trente neuf années, de 1730 à 1769.

En 1732, une révolte est étouffée par les troupes Autrichiennes. Dès 1734, Corte est reprise par les Corses.

Le 30 janvier 1735, dans cette même ville, un stade qualitatif est franchi -celui du terrain idéologique- lorsque les dirigeants Corses qui, péniblement, tentent d'élever leur pays au rang de Nation, tiennent une consulte et adoptent des propositions élaborées par l'avocat Sébastien Costa : elles seront les prémices d'une constitution « démocratique » et d'un gouvernement national Corse. Résultat brut : vingt deux articles de texte dont il n'est pas question ici d'examiner le détail. De nombreux chroniqueurs et historiens (pour les lecteurs que le sujet passionne, nous proposons une bibliographie en fin d'article) ont abordé le sujet. Des erreurs d'interprétation ou de traduction ont parfois été commises. A d'autres occasions, des versions tendancieuses ont été mises sur le « marché », répondant avant tout aux préoccupations politiciennes de leurs auteurs. Il y eût aussi, le justificatif pro-français, nec-plus-ultra de la récupération, aux relents quelque peu National-Socialiste intégriste des années 1935, sous l'égide -était-ce prémonitoire ?- d'une imprimerie Jeanne d'Arc !

Mais venons en au contenu ! L'article qui nous intéresse est celui que certains ont qualifié de préambule et qui, de fait, est l'article premier des « Résolutions des rebelles de Corse ». Nous vous livrons, ci-après, la version la plus « fiable » qui est une traduction française, contemporaine, à quelques jours près, de la consulte de Corte, puisque datée du 10 février 1735, publiée, par l'Abbé Letteron, sous le titre « Correspondance des agents de France à Gênes avec le ministère », dans le Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse (N° 241-247, année 1901).

« L'on établit que l'on doit élire, et à cet effet nous élisons pour la protection de notre patrie et de tout le Royaume, l'Immaculée conception de la Vierge Marie, et de plus que toutes les armes et drapeaux de notre dit Royaume soient empreintes de l'image de l'Immaculée conception, que la veille et le jour de sa fête soient célébrés dans tout le

Royaume avec la plus parfaite dévotion et les démonstrations les plus grandes de joie, les salves de mousqueterie et canons qui seront ordonnées par la Junte du Royaume ».

Ce texte trouve, en partie, son inspiration à Gênes qui pourrait avancer, sans aucune contestation possible, le bénéfice de l'antériorité de son culte à la Vierge Marie (3 mars 1637). Par ailleurs, la vérité nous oblige à écrire que le nom de Jésus-Christ, souvent présenté en tant que « gonfalonier » (porte-étendard) des Corses n'est jamais mentionné et que la tradition a imposé, au fil du temps, un hymne, (imprimé pour la première fois à Naples en 1681, issu lui-même du *Salve Regina*, écrit en 1097, par l'Evêque du Puy), non prévu par les textes : le *Dio vi salvi Regina*.

Toutefois, l'essentiel est que le 8 décembre (on peut y ajouter le 7 !) est bien un jour de liesse et de démonstrations de joie. Dans le même but et n'en déplaise au Clergé, le texte énonce clairement l'utilisation (possible-souhaitable-recommandée ?) des armes. Enfin, il convient de souligner que, les ordres émanant de la Junte du Royaume, confèrent, de jure, un caractère national aux manifestations organisées ce jour.

Alors, le 8 décembre (en 1996 : le 9 décembre), ensemble et dans la joie, fêtons la Nation Corse !

Jacques Denis

Bibliographie

Histoire de la Corse, L. Villat, Bovin et Cie, 1938.
La neuvaine Corse à Marie Immaculée, sa patronne, Mgr Rodié - Marseille, Ed. Publiroc - 1935.

Evêques et curés Corses dans la tradition pastorale du Concile de Trente, Abbé F. Casta - Corse historique, N° 17, 1965.

Histoire de la Corse, P. Arrighi - PUF, 1966.

La déclaration d'indépendance de la Corse. Consulte de Corte du 30 janvier 1735, P. Lamotte - Etudes Corses - 1954.

Nous vous recommandons particulièrement les articles « **Notes d'Histoire de Corse** », rédigés par R. Emmanuelli pour U Muntese (N° 129-130-131, année 1970).

Le lecteur pourra aussi consulter des textes plus anciens, tels :

Istoria del regno di Corsica, Abbé J. Cambiaggi.

Mémoires, Abbé C. Rostini.

Osservazione Storiche, Abbé A. Rossi - livre VI.